

**Procès-verbal du Conseil Municipal  
de la commune de Chouday  
en date du lundi 11 avril 2016 à 18 h 30**

**Présents:** Mrs et Mmes BRANCHEREAU Carole, BARDON Louis-Patrick, BONNEFOY Joëlle, CHARPENTIER Isabelle, RATERO Stéphanie, LE BIHAN Hervé, PERIOT Didier, DUBOIS de la SABLONIERE Yann, ROUSSEAU André

**Pouvoirs:**

Mr DIEZ DEL VAL Stéphane a donné pouvoir à Mme BRANCHEREAU Carole

Mr PILLET Stéphane a donné pouvoir à Mme CHARPENTIER Isabelle

Mr LE BIHAN Hervé a donné pouvoir à Mr BARDON Louis-Patrick

Convocation du conseil municipal du lundi 4 avril 2016.

Mme CHARPENTIER Isabelle est désignée comme **secrétaire de séance**.

**Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du dernier procès-verbal
- Compte- rendu des décisions du Maire
- Vote du compte de gestion 2015 dressé par le receveur municipal
- Vote du compte administratif 2015
- Affectation du résultat d'exploitation 2015
- Vote des taxes communales 2016
- Subventions (familles rurales, fondation du patrimoine, Bip Tv, tennis)
- Vote du budget primitif 2016
- Fonds de solidarité logement, fonds d'aide aux jeunes.
- Subvention parlementaire M Pinton pour l'aménagement des abords de la salle des fêtes.
- Vente d'un terrain « les champs de Vorlay »
- Questions diverses (cabine, bloc ERDF, CCCV + CCCB, éclairage de Noël, arbre de Noël ?...)

## **1. Compte-rendu des décisions du Maire**

Mme le Maire expose que dans le cadre de ses fonctions, elle a procédé aux décisions suivantes :

- La signature du devis du terrain de tennis pour rénovation de peinture pour un montant de 2832.80 HT.

## **2. Vote du compte de gestion et du compte administratif 2015**

Le compte de gestion est identique au compte administratif.

- Total charges de fonctionnement : **140.302,97 €**
- Total recettes de fonctionnement : **195.091,59 €**
- Résultat de fonctionnement : **54.788,62€**
- Total charges d'investissement : **59.215,08 €**
- Total recettes d'investissement : **103.844,70 €**
- Résultat d'investissement : **44.629,62 €**

Résultat de l'exercice 2015 : **99.418,24 €**

L'ensemble du conseil, en l'absence de Mme le Maire, approuve à l'unanimité le compte administratif.

Le compte de gestion 2015 est approuvé à l'unanimité.

**Délibération 2016-séance du 11/04/16 – n°4 et 5**

## **3. Affectation du résultat 2015**

Investissement clôture 2014: 17.627,74 €

Résultat de l'exercice 2015 : **44.629,92 €**

Restes à réaliser en dépenses : 92.230 €

Restes à réaliser en recettes : 6.606 €

Excédent de fonctionnement global cumulé 2015 :  
**169.999,93€**

La somme de **23.366,64 €** est affectée au 1068 en investissement.

L'ensemble du conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2015.

**Délibération 2016-séance du 11/04/16 – n°6**

#### **4. Vote des taxes communales 2016**

Mme Le Maire expose qu'au vu de l'excédent capitalisé, une augmentation des taxes n'est pas nécessaire, d'autant plus que le rapprochement avec la CCCV augmentera déjà ces taux.

Elles sont reconduites pour 2016 de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 6,88 %
- Taxe foncière bâti : 7,03 %
- Taxe foncière non bâti : 15,23 %

L'ensemble du conseil approuve à l'unanimité le maintien des taux des taxes communales pour 2016.

#### **Délibération 2016-séance du 11/04/16 – n°7**

#### **5. Subventions (familles rurales, fondation du patrimoine, Bip Tv, tennis)**

Mme le Maire expose que notre collectivité est régulièrement sollicitée pour des demandes de subvention. Beaucoup d'entre-elles ne sont pas conservées, seules celles qui touchent directement la commune sont étudiées, à quelques exceptions près.

Le conseil municipal après discussion, approuve à l'unanimité les subventions suivantes.

- Ligue contre le cancer : 200 €
- Familles rurales Ségry-Chouday bénéficieront d'une subvention de 500 € pour le club de club joie de vivre seulement. Pour le club de Gym, il bénéficie de la salle gratuitement ainsi que les photocopies pour les divers évènements.
- Fondation du patrimoine : 50 €.

#### **6. Vote du budget primitif 2016**

Suite à la réunion préparatoire de la commission des travaux lundi 4 avril 2016, un ensemble d'investissements pour une somme d'environ 100 000 euros ont été prévus pour 2016. (En partie subventionnés).

- Isoloirs : 440,51 €
- Travaux supplémentaires à Théry : 1.824 €
- Travaux eaux pluviales dans le bourg : 3.382,37 €
- Travaux de voirie 2014 et 2015 CCCB : 11.000 €
- Souffleur à feuilles, taille-haie, bineuse: 4.320 €
- Accessibilité église: 31.222,61 € € ( subventionnée)
- Cloche de l'église : 11.290,20 € (subventionnée)
- Régularisation terrains notaire : 1.281,56 €
- Terrain de tennis : 2.832,80 €
- Aménagement des abords de la salle des fêtes : 12.000 € (subventionnée)
- Mise aux normes éclairage public : 18.000 €
- Remboursement emprunts : 5.900 €

Le conseil municipal approuve ces orientations.

Le budget s'équilibrera en recettes et en dépenses à la somme de :

- Pour la section de fonctionnement : 333 571,00 €
- Pour la section d'investissement : 149 269,00 €

L'ensemble du conseil approuve à l'unanimité le budget primitif 2016.

### **Délibération 2016-séance du 11/04/16 – n°8**

#### **7. Fonds de solidarité logement**

Mme le Maire expose que comme chaque année la commune apporte son soutien au Conseil départemental pour abonder le fonds solidarité Logement. Ce fonds a pour mission d'apporter, sous conditions, des aides financières et/ou des mesures d'accompagnement social à des personnes rencontrant des difficultés pour accéder à un logement ou pour s'y maintenir.

Le montant est calculé sur la base de 1,66 € par habitant soit 99,60 € pour la commune.

L'ensemble du conseil approuve à l'unanimité cette décision.

### **Délibération 2016-séance du 11/04/16 – n°9**

## **8. Fonds d'Aide aux Jeunes. FAJ**

Le Conseil départemental est compétent pour attribuer aux jeunes en difficultés, âgés de 18 à 25 ans, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Ce fonds F.A.J est attribué pour les personnes ne pouvant prétendre au RSA jeunes. Le Conseil départemental, nous sollicite, comme tous les ans, pour abonder ce fonds à hauteur de 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans identifié sur la commune par le dernier recensement INSEE.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de participer au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2016.

**Délibération 2016-séance du 11/04/2016 – n°10**

## **9. Demande de subvention parlementaire**

Mme le maire fait part au conseil qu'elle va procéder à une demande de subvention auprès de Mr Pinton « Sénateur » concernant le dossier d'aménagement des abords de la salle des fêtes de la somme la plus élevée possible (50 %) sur les 9.180 € HT de travaux envisagés.

L'ensemble du Conseil approuve la demande de subvention à l'unanimité.

**Délibération 2016-séance du 11/04/2016 – n°11**

## **10. Vente du terrain « Les champs de Vorlay »**

Mme le maire expose que la commune de Chouday est propriétaire d'une parcelle de 56 a et 77 ca vers Vorlay, section YD n° 14, suite au remembrement de 1994.

Cette parcelle a été exploitée gracieusement depuis cette date par Mr Ciré, puis maintenant par Mr Philippon. Mr Philippon souhaite partir en retraite et transmettre son exploitation à son épouse. Cette transmission pourrait s'accompagner de l'achat de cette parcelle par Mme Derlon Brigitte.

En prévision de cette transaction possible, il est nécessaire de fixer un prix de vente et d'accorder à Mme le Maire l'autorisation de signer tous les documents y afférents.

Le conseil municipal propose une mise en vente à 5.600 € et autorise Mme le Maire à signer tous les actes à intervenir.

## **Délibération 2016-séance du 11/04/2016 – n°12**

### **11. Questions diverses**

Mme le Maire expose l'état d'avancement des dossiers :

**Cabine téléphonique** : La société Orange nous informe qu'elle procédera à la dépose de la cabine téléphonique d'ici le 31 décembre 2017. Suite à ce courrier, plusieurs essais de contact, sans succès, ont été réalisés auprès d'Orange, afin que l'intervention soit réalisée rapidement de façon à ce qu'elle concorde avec les travaux d'aménagement extérieur de la salle des fêtes. En cours.

**Bloc ERDF** : Une rencontre avec ERDF a été sollicitée pour faire déplacer au même titre que la cabine téléphonique, le bloc d'alimentation avant que les travaux d'aménagement ne commencent. Cette opération pourrait coûter entre 5.000 et 15.000 €. Une intégration dans le parterre de fleur sera alors envisagée.

**Rapprochement CCCV / CCCB** : Malgré notre avis négatif de rapprochement, le préfet en a décidé autrement. Ce qui implique que nous devons obligatoirement travailler ensemble pour constituer cette nouvelle entité. Ce travail a d'ailleurs déjà commencé vendredi 8 avril par groupes de travail en fonction des thèmes traités par les 2 communautés. Carole Branchereau et Louis- Patrick Bardon suivront la partie voirie et Yann Dubois de la Sablonnière la partie finances.

**Eclairage de Noël** : Une habitante de la commune, nous a reproché qu'aucune illumination de Noël n'était présente dans le bourg contrairement aux autres villages. Le conseil municipal préfère orienter son budget dans d'autres postes, donc aucune illumination ne sera prévue au budget.

**Arbre de Noël** : Vu, la faible participation des familles à cette manifestation en 2015, le conseil municipal envisage d'organiser des vœux début 2017 pour toucher l'ensemble de la population.

**Inauguration du 3 juin :** Une bénédiction de la cloche, ainsi qu'une inauguration des travaux est prévue le vendredi 3 juin 2016 dès 17h30.

Une messe sera célébrée à cette occasion.

**Fin de séance à 21h00.**